



Atelier 23 mai 2019 réseau « Milieux Souterrains et Karsts »

Réglementation et accès aux sites souterrains Sécurité des sites souterrains, sécurité des personnels

9h-9h30 : Accueil et café

9h30 : Tour de table des participants et rappel des questions à aborder

Protection, conservation et sécurité des sites (animation Stéphane Jaillet)

10h00 : Protection des sites et du patrimoine souterrain : moyens réglementaires de protection des sites et cavités classées (Vincent Biot, président adjoint de la Fédération Française de Spéléologie, Agent territorial du Parc Naturel des Causses du Quercy) ;

10h30 : La recherche archéologique en grotte et sites souterrains : Philippe Galant (Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie, Service Régional d'Archéologie) ;

11h00 : Un exemple de conservation de site orné – le cas de la grotte Chauvet : Marie Bardisa (Conservation de la grotte Chauvet, Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes) ;

11h30 : Recommandations techniques de la Fédération Française de Spéléologie pour la pratique et l'encadrement de la spéléologie: classification des cavités, cas des pratiques en milieu scolaires et autres points réglementaires ; secours souterrains (Judicaël Arnaud président de l'Ecole Française de Spéléologie et Conseiller Technique Secours Spéléologique Français – Marie Hélène Rey Directrice Technique Nationale de la Fédération Française de Spéléologie) ;

12h : Buffet – repas

Prévention et sécurité des personnels (animation Gaël Monvoisin et Alexandre Zappelli)

13h30 : Prévention et sécurité au CNRS. Notions de responsabilités. L'ordre de Mission et les situations de travail isolé ou en milieu hostile (Yves Fenech' – Céline Bataillon Benecke : Coordination Nationale de Prévention et de Sécurité du CNRS – Docteur Chabert, médecin de prévention à la Direction Régionale Rhône-Auvergne du CNRS) ;

14h30 : Equipements de Protections Individuelles – obligations et gestion – (Judicaël Arnaud – Yves Fenech' – Céline Bataillon Benecke) ;

15h00 : Travaux sur cordes – milieu professionnel (Barnabé Fourgous formateur cordiste, Syndicat National des Professionnels de la Spéléologie et du Canyon, sociétés Atouts Cordes – Cordata) ;

15h30 : Accompagnement technique souterrain – Diplômé d'Etat ou club associatif – responsabilités sur le terrain et chef de mission – lien contractuel, convention ou plan de prévention (Gaël Monvoisin)

16h00 : Pause-café

16h30 : Discussion récapitulative et proposition d'axes de travail pour la rédaction de la note de cadrage.